FICHE MÉTIER

version du 19/05/2024

Installateur d'ascenseurs (H/F)

Escaliers mécaniques, trottoirs roulants, ascenseurs : nombreuses sont les installations qui accompagnent utilement notre quotidien.

Si le domaine de la mécanique t'intéresse et qu'il te plairait d'effectuer la mise en place, l'entretien ou la rénovation de ce type d'équipements, le métier d'installateur d'ascenseurs s'offre à toi.

En tant qu'installateur d'ascenseurs, tu travailleras seul ou en équipe dans des lieux variés. Tu procéderas à l'installation de cages d'ascenseurs et aux réglages nécessaires à leur mise en service. Ces travaux requerront de ta part l'étude des plans et des schémas des travaux à réaliser, ainsi que des connaissances en mécanique et en informatique.

Tu seras responsable de la maintenance d'un certain nombre d'ascenseurs, de monte-charges ou d'escaliers mécaniques. Tu en assureras régulièrement l'entretien et le dépannage, que ce soit par des contrôles et réglages réguliers ou par l'identification du système défaillant en cas de panne, ainsi que l'organisation et le suivi des dossiers de maintenance.

La modernisation et l'adaptation des installations existantes pour les besoins des usagers, tout en restant en conformité avec l'évolution de la règlementation, feront également partie de ton travail quotidien.

Tout au long de ta carrière, tu devras te former aux nouvelles évolutions, tant dans le domaine de la mécanique que de l'informatique. Il te faudra également être rigoureux et méthodique pour pouvoir adapter au plus vite ton intervention en appliquant les règles de sécurité. Enfin, un bon sens du dialogue et du relationnel te seront nécessaires, car il conviendra que tu communiques avec les usagers, les architectes ou encore les professionnels du bâtiment, que tu seras amené à rencontrer lors de tes déplacements.

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Installateur d'ascenseurs (H/F)

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Fabriquer, assembler, réparer et entretenir des équipements de manutention et de transport
- Etudier des plans et des schémas de travaux d'installation
- Effectuer des installations et des réglages préalables à la mise en service
- Planifier et sécuriser des interventions
- Moderniser et adapter des équipements existants
- Effectuer des tests réglementaires de mise en service
- Tenir à jour les dossiers de maintenance

QUALITÉS ET PROFIL

- Disposer de solides connaissances dans le domaine de l'informatique, de la mécanique et de l'électrique
- Être précis et minutieux
- Disposer d'un sens certain des règles de sécurité
- Avoir le contact aisé
- Ne pas être hostile au travail irrégulier, de nuit et lors des jours fériés
- Être capable de travailler seul ou en équipe
- Ne pas avoir des problèmes de dos, des troubles d'équilibre ou de la vue
- Ne pas avoir peur du vide et/ou des espaces confinés
- Être habile de tes mains

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le TRF (Apprentissage transfrontalier).

FORMATION TRF

La formation menant à un diplôme correspondant au DAP dans ce métier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Installateur d’ascenseurs (H/F)

Les conditions d’accès minimales à la formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP dans ce métier dépendent des conditions d'accès définies par les différents établissements scolaires.

La formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP (diplôme d’aptitude professionnelle) dans cette profession s’étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d’apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d’une part dans une entreprise au Luxembourg (formation pratique) et
- d’autre part dans un lycée technique à l’étranger (formation en milieu scolaire).

La reconnaissance du diplôme peut être demandée auprès du service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l’Education nationale et de la Formation professionnelle.

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Installateur d'ascenseurs (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 944.43)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 944.43)

FORMATIONS ORGANISÉES EN APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER (TRF)	
Brut:	Mensuel
1ère année:	334.61 €
2ème année:	669.13 €
3ème année:	1003.74 €

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu